



Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Mardi 9 Juin 2015

Date de la convocation : 2 Juin 2015

Date d’Affichage 2 Juin 2015

Nombre de Conseillers en exercice 15

Présents 13

Absent :2

Le Mardi 9 Juin 2015 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni en Mairie de Mirepeïssset,

Présents et représentés : F.MARTINAGE, V.AMALRIC, P.ANDRIOTI, D.BRONCANO, D.CARBONELL, F. FAYRET, P-M. GARCIA, N.GAUBERT, P.MILANI, P.VIVEN E.BOURDON, J.P.FERRER. R.AMOKRANE .

Pouvoir : D.MARTINEZ à F.MARTINAGE

Absents : D.MARTINEZ, P.ANDRIOTI

Secrétaire de séance P.VIVEN

1 Approbation du Compte rendu du 13 Avril 2015

Accord à l’unanimité

2- Prescription de la révision d’occupation du Plan d’Occupation des Sols valant transformation en Plan Local d’Urbanisme et définition des modalités de concertation.

Madame le Maire rappelle que la commune de Mirepeïssset est dotée d’un Plan d’Occupation des Sols (POS) approuvé depuis le 6 novembre 1989. Ce document a été modifié à plusieurs reprises néanmoins, celui-ci n’a pour l’heure, jamais fait l’objet d’une révision complète.

La loi pour l’accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR) du 26 mars 2014, prévoit par ailleurs la caducité des plans d’occupation des sols non transformés en Plan local d’Urbanisme (PLU) au 1^{er} janvier 2016. Si tel est le cas, la commune relèvera alors du règlement National d’Urbanisme et les autorisations d’Urbanisme ne pourront être délivrées par le Maire que sur avis.

Vu l’exposition de madame le maire sur la réglementation , et les modalités à définir pour mettre en oeuvre l’application du projet

Accord à l’unanimité

3- Indemnité d’Administration et Technicité pour les agents de la catégorie C

Madame le Maire dépose un exemplaire de la délibération n°2005/48 du 14 décembre 2005 portant création de l’indemnité d’Administration et de Technicité pour les agents de la catégorie C

Elle propose d’attribuer les taux suivant à partir du 1^{er} juillet 2015

DALMEYDA Julien : 5

TRICOIRE Emilie : 5

VIDAL Fabienne : 5

SEMELLIS Sabine : 4

BOYER Ghislaine : 5

PRADEL Béatrice : 5

Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

Accord à l'unanimité

4- Indemnité Spécifique de service

Madame le Maire dépose un exemplaire de la délibération n°2003/35 du 26 Août 2003 portant création de l'indemnité Spécifique de Technicité pour Monsieur SANCHEZ François, TECHNICIEN Principal 2ème classe,
Elle propose que le coefficient de base soit porté à 0.72 à partir du 1^{er} Juillet 2015

Accord à l'unanimité

5- Demande de subvention- Mise en place du plan communal d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (PAPPH) sur la commune de Mirepeisset (Aude)

Un diagnostic des pratiques phytosanitaires de la commune a été mené sur le territoire communal

Ce diagnostic a abouti à l'élaboration des préconisations et d'un plan

Madame le maire expose le contenu de ce programme d'actions ainsi que le budget estimatif du projet

Le programme prévoit l'amélioration des aménagements, l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique, une débrousailluse électrique, un désherbeur Thermique à dos, une armoire pour les produits phytosanitaires et du petit matériel pour un désherbage manuel.

Le récapitulatifs des actions est présenté en annexe.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 4 500 HT

Accord à l'unanimité

6- URBANISME-CONVENTION DE PRESTAION DE SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTOSRISATIONS DU DROIT DU SOL .

Madame la Maire rappelle que l'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014 réserve, à compter du 1^{er} juillet 2015, la mise à disposition des services de l'Etat pour l'application du droit des sols aux seules communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunal (EPCI,...).

La convention fixe les modalités de l'instruction des autorisations du droit du sol par le Grand Narbonne pour les communes adhérentes au service.

Le coût de l'unité de fonctionnement pour l'année 2015 est de 82€ sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation

La convention est conclue pour une durée de 3 ans

Accord à l'unanimité

7 – Redevance pour Occupation du Domaine Public Routier Communal Due par les opérateurs de télécommunication

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'il convient

- De fixer pour l'année 2015 les tarifs annuels de la redevance pour l'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications respectivement comme suit :
- Artère en souterrain 9.861 km X 40.25 = 391.90 €
- Artère en aérien 2.285 km X 53.66 = 122.61 €
- Installation au sol 2m² X 26.83 = 53.66 €

Soit un total pour l'année 2015 de 568.17 €

Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

8- Décision modificative –Vote de crédits supplémentaires

Madame le Maire expose au conseil que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
2112-0 Terrains de voirie		100.00
1328-0 Autres subventions d'équip. Non transf	100.00	
TOTAL :	100.00	100.00

Accord à l'unanimité

9 divers

- Projet de classement au titre des abords du canal du midi, de son système alimentaire, du canal de jonction de la Robine

Madame le Maire informe le conseil d'une enquête publique portant sur le projet de classement des abords du Canal du Midi,

Le projet de classement au titre des sites des abords du Canal du midi, de jonction et le canal de la robine participent au premier plan de l'attractivité économique et plus spécifiquement touristique de notre territoire

Madame le Maire propose d'émettre un avis favorable au projet de classement au titre des abords du canal du midi, de son système alimentaire, du canal de jonction, et du canal de la robine

Accord à l'unanimité

- Madame le Maire informe le conseil de l'embauche de Mr GRAZIA Jérôme pour une durée de 3 mois en remplacement de Mr SABATER Eric
- Madame le Maire informe le conseil de la réussite au concours agent de maîtrise Territorial de Mr DALMEYDA Julien
- Chemin du Somail terrain de Mme PAUL le mettre en sécurité (clôture)
- Déplacer la barrière au niveau du parking
- Madame le Maire informe le conseil du courrier envoyé au conseil général concernant les fissures du Pont de la Cesse
- Le christ Mur en parpaing
- Rue du pont modification du sens
- Madame le maire informe le conseil de la réouverture de l'association la boule de la cesse

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le :

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

.....

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
le 12 juin 2015.

.....